



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 16 février 2023 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-032

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉGLEMENTS

3.1 Avis de motion du règlement no364-02-2023 - Règlement d'emprunt centre communautaire

2023-02-033

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 364-02-2023 Règlement d'emprunt centre communautaire.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 364-02-2023 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise ce jour aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.



4. RÉSOLUTIONS

4.1 Paiement des contributions aux organismes

2023-02-034

ATTENDU QUE la municipalité accorde annuellement des contributions aux organismes sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les contributions suivantes soient accordées aux organismes mentionnés ci-dessous:

AFÉAS	1 000\$
Association de protection du lac Brompton (APLB)	25 000\$
Association des propriétaires du lac Miller (APLM)	7 000\$
Association du lac Brais (LACPEB)	3 500\$
Centre d'action bénévole de Valcourt (CABV)	7 986\$
FADOQ	4 000\$
Je rencontre Racine	170\$
La Farandole	3 500\$
Le Marché Locavore	5 000\$
Maison des Jeunes L'Initiative	2 550\$
Société du patrimoine de Racine pour la Maison de la culture	4 000\$

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 19 h 38.

Le point suivant a été discuté:

- Règlement d'emprunt.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-02-035

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 40.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière